

Lettre d'engagement de la direction

Dans un contexte de forts changements sur les plans national et régional caractérisés par la réforme de la formation professionnelle, la démarche qualité du CFA/CFPPA de Meurthe-et-Moselle est un objectif prioritaire au service des usagers de la formation, des personnels des organismes de formation et des partenaires institutionnels.

Conformément à la loi « Liberté pour tous de choisir son avenir professionnel » du 05/09/2018, les CFA et CFPPA de Meurthe-et-Moselle sont certifiés Quali'formAgri et Qualiopi depuis le 28 janvier 2021.

Ces certifications sont des référentiels concourant à l'amélioration des savoir-faire et du fonctionnement de nos organismes de formation par la formalisation des pratiques pédagogiques et administratives. La mise en œuvre d'une organisation structurée et cohérente pour optimiser notre efficacité permet également de conforter une image de compétence, de sérieux et de dynamisme.

La direction poursuit l'engagement du service Formation Professionnelle Continue et par Apprentissage dans la démarche qualité pour :

- Les actions de formation assurées par le CFA/CFPPA

Par cet engagement, la direction souhaite :

- Faire vivre le système qualité conformément aux obligations réglementaires en confortant l'implication des personnels de la communauté éducative du CFA/ du CFPPA
- Placer le bénéficiaire au cœur des dispositifs de formation en adaptant la pédagogie à la diversité via la multi-modalisation des parcours, l'individualisation, la formation à distance.
- Développer les compétences des équipes sur les plans disciplinaires, pédagogiques et sur les engagements Quali'formAgri.

Pour faire vivre la certification, le CFA/CFPPA a désigné une animatrice et qualité qui dispose d'une lettre de mission et dont la fiche de service a été adaptée. L'animatrice qualité est accompagnée dans sa mission par un Comité de pilotage Qualité qui se réunit trimestriellement et dont les objectifs sont le suivi et l'analyse des indicateurs ainsi que la mise en œuvre du plan d'amélioration continue.

La direction s'engage à maintenir à disposition les moyens nécessaires à la pérennisation de la démarche qualité et s'attachera à maintenir un l'adhésion et la participation de tout le personnel du CFA/CFPPA

Le 22 septembre 2022

Pascal MANGIN

Directeur de l'EPLEFPA 54



Marie NOLIN

Directrice Adjointe EPCA